

Les télé privées moins généreuses à l'égard de la production locale

La contribution à la production audiovisuelle de BeTV, Canal Z ou AB est en baisse. En cause, un ralentissement notable du côté de la filiale de Nethys notamment, lié à la situation de son ex-société sœur, Canal+ France.

Les télé privées ont été moins généreuses dans leur contribution à la production d'œuvres audiovisuelles en Fédération Wallonie-Bruxelles. Telle est la principale conclusion du dernier coup de sonde réalisé mi-octobre par le régulateur de l'audiovisuel (CSA) pour l'année 2017.

Elles n'ont investi «que» 2 millions d'euros l'an passé, un montant en baisse qui s'explique en grande partie par le recul de la contribution financière de BeTV (passée de 4,7 millions d'euros en 2013 à 1,8 million en 2017) – premier contributeur du marché avec des investissements jusqu'à deux fois l'obligation légale.

Dans le détail, cette réalité résulte en fait elle-même d'un ralentissement des investissements en Belgique francophone de son ex-so-

ciété sœur et actuel partenaire, Canal + France, étaye le CSA dans son rapport, sur fond d'érosion du modèle premium dans la TV.

«Une situation qui n'a rien de neuf, puisque cela fait 4 ou 5 ans maintenant qu'on l'observe» du côté de la filiale de Nethys, précise Noël Theben, responsable de l'unité télévisions du régulateur audiovisuel. «Ce qui pose question quant au maintien et à l'attractivité des incitants fiscaux belges comme le Tax-shelter, surtout suite aux réactions du marché français avec son crédit d'impôt qui fait que certains projets ont plus de mal à franchir la frontière aujourd'hui.»

AB pointé du doigt sur l'ancrage local

En parallèle, le CSA a aussi étudié les bonnes et mauvaises pratiques des services et éditeurs face à leur obligation de diffusion d'œuvres européennes. Là, les engagements sont unanimement respectés, BeTV allant jusqu'à diffuser quatre fois plus de production indépendante que le quota imposé. «L'on voit un gros effort de leur part, souligne Noël

Theben. Ils sont à 40%, contre 10% de production indépendante récente imposée par le décret sur les services de médias audiovisuels.»

Mieux encore, «entre 4 et 6,5% vient du marché de la production indépendante locale». À la différence d'un acteur comme le groupe AB (AB3, ABXplore) qui, s'il remplit bien son obligation de diffusion, «au niveau de l'ancrage local, le collègue estime que la situation est insuffisante». Un suivi spécifique devrait donc être mis en place prochainement dans la perspective d'un contrôle à venir, nous dit-on, exercice lié à des circonstances particulières qui expliquent cette donne sur l'année 2017. **SIMS**

«Face aux réactions du marché français, se pose la question du maintien des incitants fiscaux belges dans l'audiovisuel.»

NOËL THEBEN
RESPONSABLE DE L'UNITÉ
TÉLÉVISIONS AU CSA